



## 6 - L'auberge rouge : le coupe-gorge de Peyrebeille

### La complainte de Peyrebeille<sup>1</sup>

Chrétiens, venez tous écouter  
Une complainte véritable ;  
C'est de trois monstres inhumains :  
Leurs crimes sont épouvantables.  
Il y a bien environ vingt ans  
Qu'ils assassinaient les passants.

À Peyrebeille, en Vivarais,  
Dans le département d'Ardèche,  
Sur une montagne isolée  
Ils établirent leur commerce,  
L'auberge est sur le grand chemin,  
Où ils égorgeaient les humains.

Leurs noms sont : Pierre Blanc Martin,  
Dit Lucifer, avec sa femme,

Et Jean Rochette, aussi inhumain,  
Était domestique exécration.  
Trop tard le crime est découvert,  
Pour épargner de grands malheurs.

Le premier homme assassiné  
Était un marchand de dentelle ;  
Dans le lit il fut assommé :  
Pour eux c'était que bagatelle.  
Ce premier coup était garant  
De vingt-sept ou huit mille francs.

Un curieux Parisien courait,  
Disait-il, pour sa fantaisie ;  
Chez Lucifer il vint loger :  
Le mauvais temps lui fit surprise,  
Et son cheval, dans les champs,  
Annonça la mort du passant.

<sup>1</sup> - Chanson écrite par un poète local, officier de santé,  
Laurent-Ceysson de Saint-Cirgues-en-Montagne.



Plus tard, les morts étaient traités  
D'une méthode différente,  
Dans une chaudière la chair cuisait,  
Couverte avec indifférence.  
Avec cette préparation,  
Ils en engraisaient leur cochon.

Un bon préfet disgracié  
Sous la chute de Bonaparte,  
Chez Lucifer s'en fut loger,  
Croyant être en sûre porte.  
Femme, enfants, fortune et lui,  
Périssent tous dans la même nuit.

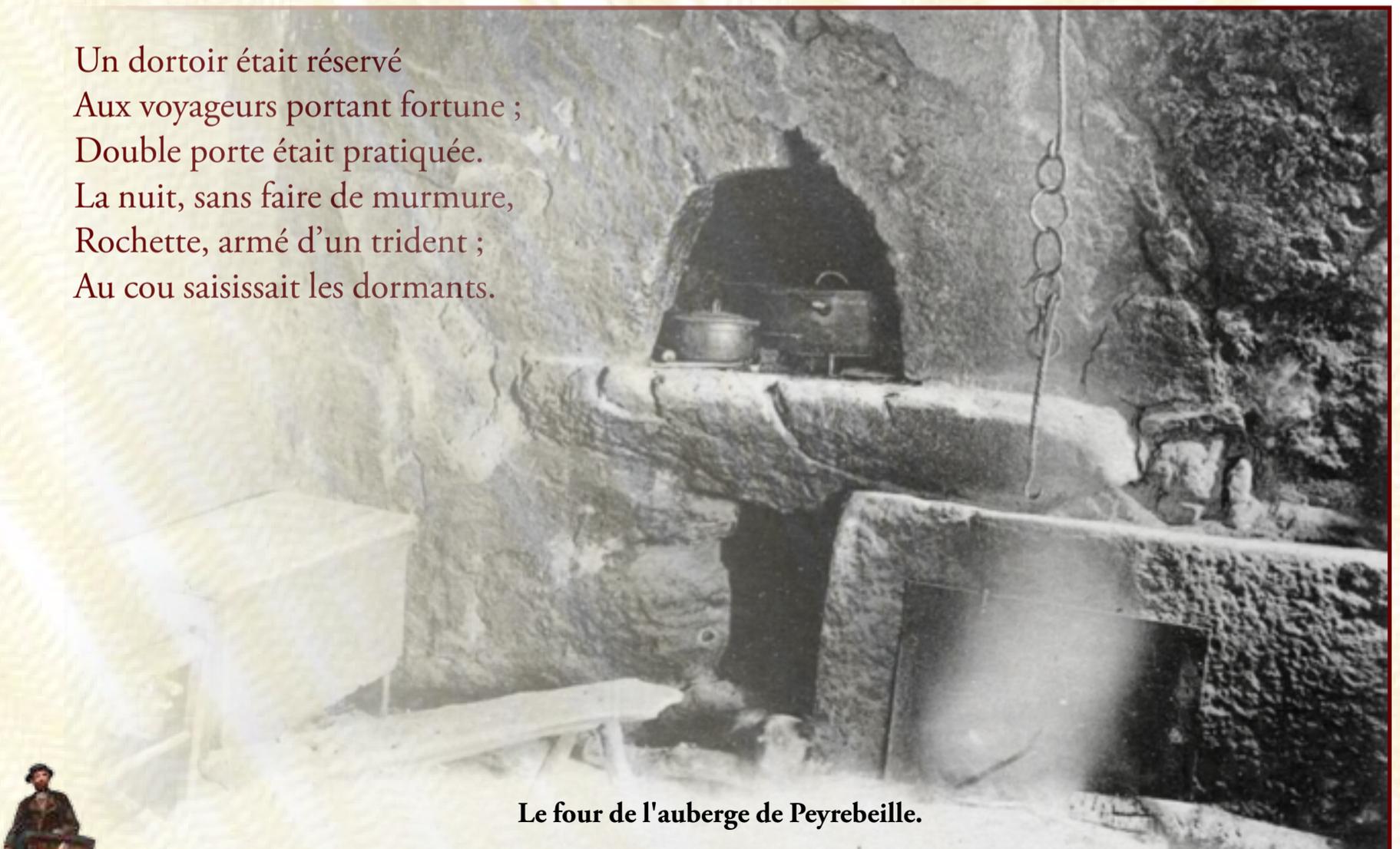
Le dernier, enfant de huit ans,  
Voyant ses parents morts par terre,  
Poussa les cris les plus perçants,  
Demandant vie aux téméraires.  
Ces monstres furent sans pitié :  
À l'instant il fut assommé.

Un dortoir était réservé  
Aux voyageurs portant fortune ;  
Double porte était pratiquée.  
La nuit, sans faire de murmure,  
Rochette, armé d'un trident ;  
Au cou saisissait les dormants.

La victime, la bouche ouvrant  
Pour implorer quelque assistance,  
La femme avec l'huile bouillante,  
Leur gorgeait la bouche béante.  
Lucifer, à coups de marteau,  
Mettait la victime au tombeau.

Alors Martin faisait grand bruit,  
Feignant de maltraiter sa femme,  
Pour que personne ne comprit  
Qu'ils assassinaient leur semblable.  
Dis donc, pourquoi viens-tu troubler  
Ceux qui sont pour se reposer ?

Un grand four était embrasé  
Pour consumer bien des affaires :  
Carrosses, manteaux et harnais,  
Pour eux des signes téméraires.  
Il en sortait exhalaisons  
Qui empestaient les environs.



**Le four de l'auberge de Peyrebeille.**



Dans le principe, ces brigands  
Étaient dépourvus de fortune :  
Mais bientôt de l'or, de l'argent  
Trouvèrent bien leur aventure.  
Pour familles deux filles ont  
Qui secondent bien leur maison.

On ne pourra jamais savoir  
Le nombre de tant de victimes ;  
On les porte à cinquante-trois.  
Qu'a révélé le domestique,  
Frémissez, toutes Nations,  
Des crimes de cette maison.

Plus longtemps on aurait tardé  
D'en faire quelque découverte ;  
Ce dernier était réservé.

Par ainsi Dieu voulut leur perte.  
Au crime ils sont si acharnés,  
Qu'un parent n'est pas épargné.

L'an mil huit cent trente-trois,  
Justement le second octobre,  
Devant la maison des forfaits,  
Vers midi, fut leur dernier rôle,  
Trente mille témoins voyaient  
Trancher la tête aux trois brigands.

Grand Dieu ! La terre préservez  
De jamais porter de tels monstres.  
Aucune histoire n'a prouvé  
Qu'il n'y en eût jamais de la sorte.  
Par les soins de l'Autorité,  
Nul n'y sera plus exposé.



L'histoire se passe en Ardèche, sur une lande isolée et pierreuse à proximité de la forêt du Fautre, où sévissait auparavant une bande de brigands, menée par Duny, le Roi de Bauzon, dit aussi le Damné de Bauzon. La bande vivait de rançons payées sous la forme de vivres par tous les habitants de la contrée. Mais cela ne l'empêchait pas de détrousser les voyageurs. Du reste ceux qui ne livraient pas leurs biens et leur argent étaient sommairement exécutés.

Parmi les membres de cette bande figurait un homme, oncle maternel de Pierre Martin. Voilà le cadre familial est planté.

Venons-en à ce récit funeste.

Cette affaire fit grand bruit dans la région et fut célèbre dans tout le pays au point qu'on rencontre en bonne place parmi les histoires horribles qu'on raconte aux enfants pour leur faire peur.

L'ogre de l'histoire s'appelle Pierre Martin, surnommé Le Blanc. L'ogresse est sa femme Marie Breysse. Le troisième personnage est le méchant domestique, le comparse complice qui aide à commettre les méfaits, je veux parler de Jean Rochette.

Connue sous les appellations de « L'Auberge Rouge », « Le Coupe gorge », « L'Ossuaire », l'auberge où se situe l'affaire, est située sur la commune de Lanarce, au lieu-dit de Peyrebeille. La voyez-vous cette vaste bâtisse massive aux petites fenêtres aveugles, plantée là au milieu de nulle part ? D'apparence austère, la maison aux murs épais dispose seulement de deux portes, l'une donnant accès à l'habitation, l'autre à la remise. Sur le vaste et haut plateau

désert planté de landes, exposé à tous les vents et toutes les intempéries, les voyageurs viennent y chercher un abri, une halte chaleureuse et un lit pour se reposer avant de continuer leur route.

Oh, bien sûr, ici le décor n'a rien à voir avec l'auberge des Adrets, décor de la pièce jouée à la Porte Saint-Martin. Robert Macaire<sup>2</sup> le bandit sans scrupule n'eut pas l'idée de s'y présenter.



2 - Personnage de fiction créé par Benjamin Antier et incarné par Frédérick Lemaître dans la pièce *L'Auberge des Adrets*, représentée pour la première fois en 1823. Il fut ensuite repris en 1835 dans une seconde pièce intitulée *Robert Macaire*.

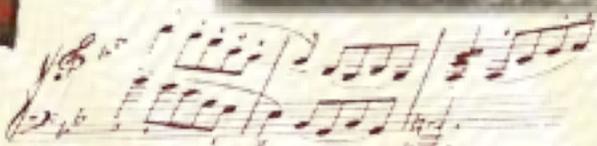


Mais... taratata... ne nous égarons pas, il ne s'agit pas de théâtre, sinon de l'effrayant théâtre de la vie. Quoique la pièce jouée ultérieurement à notre affaire a peut-être contribué à sa légende. Et reprenons :

Ainsi donc, cette auberge perdue, mais cependant bien placée sur la route reliant Montélimar au Puy-en-Velay est fréquentée par les rouliers, marchands et paysans en route pour la foire. La remise est assez vaste pour y loger les voitures avec leur chargement ainsi que des chevaux et des bœufs pour le renfort. Elle s'ouvre d'un côté pour laisser entrer les attelages qui repartent du côté nord par une autre ouverture. La table de l'auberge est giboyeuse, assurée par le braconnage notamment et riche en produits locaux tels ces picodons savoureux, que chacun s'empresse d'engloutir, accompagnés du petit vin liquoreux qu'offre le patron. Des officiers de justice s'y arrêtent aussi régulièrement. Marie Breysse les accueille avec sollicitude et bonne chère. Car contrairement aux rumeurs qu'on entendra plus tard, on y est bien reçu, ces notables qui s'y attardent et le va et vient

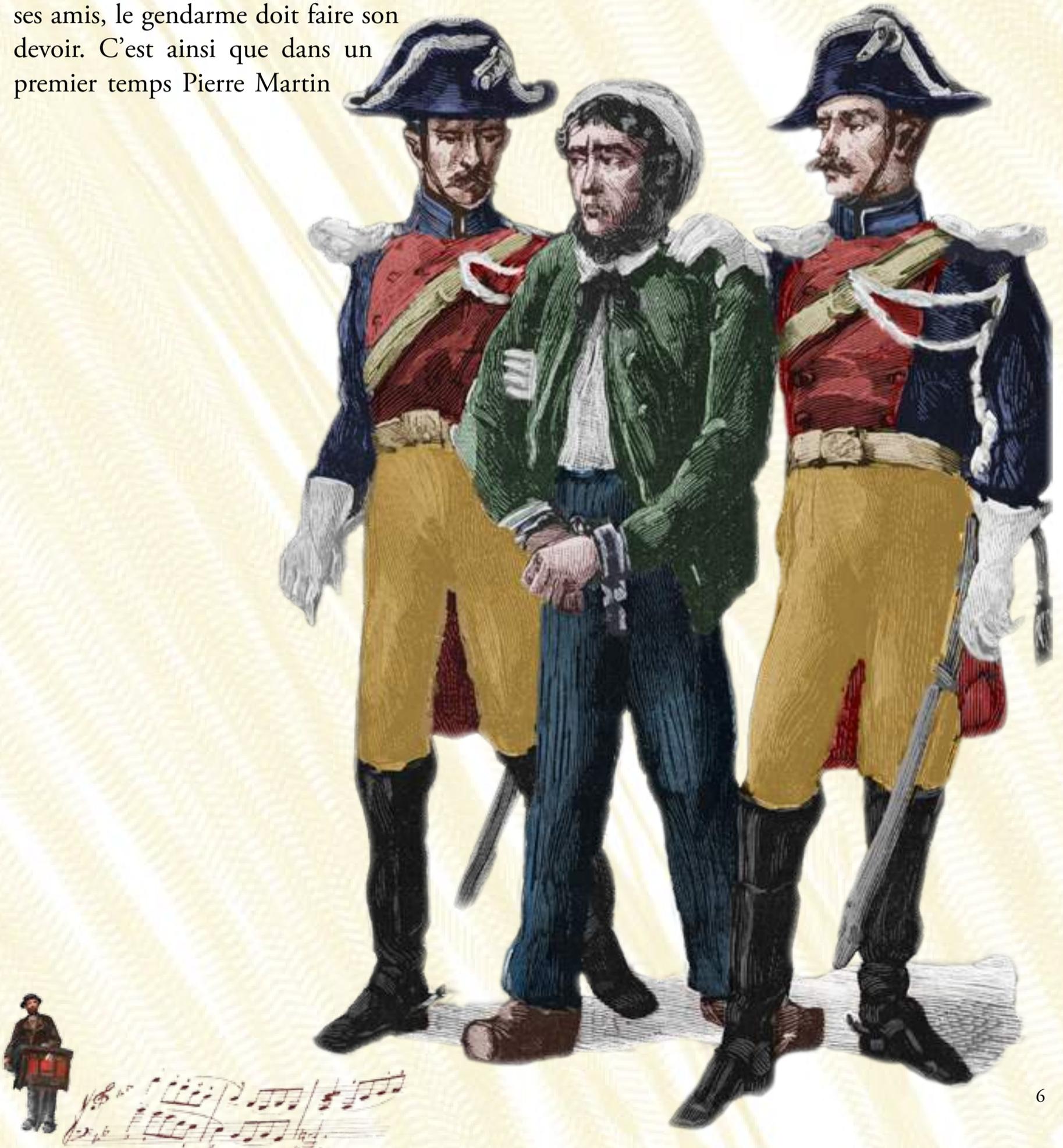
incessant contribuent à la bonne renommée des lieux. Il n'y a peut-être qu'en hiver que les passages se font plus rares, lorsque le plateau est bloqué par les congères.

Toute l'affaire débute le 26 octobre 1831 lorsque disparaît le maquignon Antoine Enjolras (ou Anjolras) au retour de la foire de Saint-Cirgues-en-Montagne. Le corps sans vie du vieil homme est retrouvé sur les bords de l'Allier, au pied d'une haute falaise rocheuse. Le juge de paix enquête et l'on vient bientôt lui raconter qu'Anjolras a été vu à l'auberge des époux Martin où il s'était arrêté alors qu'il était à la recherche d'une génisse égarée. Or, interrogés, les époux Martin prétendent ne pas avoir vu le maquignon et ne pas le connaître le moins du monde. Las, le doute joue en leur défaveur et une fois encore, comme dans l'affaire Fualdès, très rapidement des témoins providentiels accusent Martin et son domestique Jean Rochette d'être les assassins.



Une compagnie de gendarmes à cheval d'Aubenas est chargée d'arrêter Pierre Martin et Jean Rochette. Le lieutenant qui la dirige craint des actes de résistance d'amis des époux incriminés. Aussi se fait-il précéder par le gendarme Coquet, un familier de la maison. L'opération est rondement menée. Quoique dérouter par cette démarche intentée contre ses amis, le gendarme doit faire son devoir. C'est ainsi que dans un premier temps Pierre Martin

et son neveu sont arrêtés sans résistance. Jean Rochette, absent, est intercepté, à son tour, le lendemain matin à son retour de Chambèze. Enfin, Marie Breysse elle-même, sera arrêtée quelques jours plus tard, après avoir déployé toute son énergie à vouloir convaincre certaines personnes de ne pas témoigner en défaveur de son mari.



La roue tourne. Du rôle de commerçants prospères et tranquilles les aubergistes endossent celui de redoutables voleurs et assassins sanguinaires. Des voisins, ennemis et jaloux et d'autres calomniateurs – ayant sans aucun doute un intérêt particulier à en tirer – vont même jusqu'à insinuer que les aubergistes n'en sont pas à leur coup d'essai. Toutes sortes de rumeurs prennent forme, la légende aussi. À coup sûr, à écouter les témoignages les plus délirants développés par des esprits vindicatifs, les frères Grimm ou Charles Perrault auraient pu trouver là matière à écrire un de leurs contes les plus horribles.

C'est ainsi que des hommes comme des femmes déclarent comme une vérité entendue que ces monstres assoiffés de sang et d'argent, les Martin, assassinent leurs clients depuis des décennies, se débarrassant des cadavres en les coupant en morceaux pour les brûler dans leur four. Toutes les disparitions survenues dans la région depuis des années, victimes aux agissements criminels des bandits de la forêt de Bauzon, ou simplement les morts causées par des accidents sur ce terrain escarpé ou en raison des rigueurs climatiques, sont portées à la charge des Martin. Un des ancêtres de Martin n'appartenait-il pas lui-même à la bande de brigands détresseurs de la forêt du Fautre. Ah, mais bien sûr, tout s'explique !

Voici comment ils procédaient, raconte-t-on : ils étranglaient, ils assommaient et au final ils brûlaient. Ni vu ni connu, pas de trace. La corde ou les mains, le marteau, l'eau bouillante, puis le four ou la marmite, étaient les moyens de destruction dont ils faisaient le plus fréquemment usage dans leur longue

carrière criminelle. Voilà ce que chacun a entendu dire, voilà ce qu'on raconte partout. Et d'ailleurs faut-il le préciser, ce monstrueux ensemble de procédés habiles et discrets leur assura longtemps l'impunité. Malheur à celui qui tenterait de trahir leur secret. Faisant usage d'intimidation ils maintenaient les rares témoins dans le silence sous peine de subir un sort mortel.

C'est ainsi que des témoignages vont se succéder comme celui de Bisac, paysan venu se faire payer de l'avoine vendue à Martin il y a quelque temps déjà. Il est tôt ce matin-là, lorsqu'il se présente à l'auberge, le voile noir de la nuit n'est pas encore levé. En entrant, il fait la grimace et suffoque en respirant une odeur infecte dans la cuisine. Selon lui, il y règne une atmosphère étrange, presque infernale chauffée par l'âtre de la cheminée où bouillonne un liquide dans une énorme marmite. Bisac s'approche pour se réchauffer car il fait froid dehors et ses doigts sont engourdis. Ça fume dans la marmite, de la vapeur monte, accompagnée de cette odeur nauséabonde persistante. Il perçoit la méfiance de ses hôtes lorsque Martin lui ébouillante les pieds avec une cuiller pour l'inviter à s'éloigner. Dans un instant très bref cependant, il aperçoit avec horreur une main humaine s'élever au milieu d'autres bouts de chair. Toute personne normalement constituée chercherait à s'enfuir en courant. Mais le dénommé Bisac semble doté d'une maîtrise de soi exceptionnelle. Il se contient pour ne pas montrer son dégoût. Intérieurement frappé d'épouvante et sous la menace à peine voilée de l'aubergiste, il quittera les lieux après cependant que Martin lui ait



compté son argent. Dame il ne s'agit pas de perdre complètement la tête, tout cela ne doit pas lui faire oublier la raison qui l'a amenée là. Enfin, par bonheur il sort indemne de cet enfer, quoique arrivé chez lui on eut grand peine à le ranimer paraît-il. Il était tombé raide de peur plaide-t-il. Voilà un homme chanceux, me direz-vous. Le paysan aurait échappé à une mort certaine et malgré le danger aurait réclamé son argent, reçu de la main même de cet assassin sans pitié.

Les témoignages font connaître en outre que les Martin ont amassé une fortune considérable. Eh oui mon brave, c'est certain, l'appât du gain guidait ces misérables qui au final dépouillaient leurs malheureuses victimes de leur argent et biens précieux.

La rumeur accuse aussi les Martin d'avoir entretenu « par ruse » de bonnes relations avec les gendarmes et les gens de justice. Cela donne lieu à ces quelques vers mis en musique mais que la postérité n'a pas retenue :

*On avait dans la montagne,  
De Thuys à Coucouron,  
Pour Le Blanc et sa compagne  
De la considération.  
En amis, les gendarmes  
Venaient causer avec lui...*

Il est vrai que les gendarmes venus arrêter les époux Martin ont été les premiers surpris qu'ils soient ainsi accusés de tels méfaits ayant toujours été parfaitement bien reçus dans l'auberge. Les Martin sont des amis, comment auraient-ils pu se douter de quoi que ce

soit alors que la porte était toujours ouverte pour eux. Ah ! Voyez-vous ça quand même, la duplicité de ces assassins qui ont reçus avec les honneurs des personnalités bien placées de la région. Dans le même temps ils exécutaient leurs crimes en toute impunité et avec le plus grand sang froid afin de donner le change en présence de leurs hôtes.

Au vu des multiples accusations émises, cette affaire nécessitera deux ans et deux mois d'instruction au terme desquels s'ouvre le procès des Martin le 14 février 1833 devant la Cour d'Assises de Privas. Et, sans faiblir, les témoins se succèdent les accablant de mille crimes.



On entend celui qui, présent dans une des chambres de l'étage, par instinct de conservation, ne montrera aucune émotion en soupçonnant qu'un crime se déroule au même moment de l'autre côté de la cloison.

Il manifestera le lendemain la mine réjouie de celui qui a dormi comme un loir. Quel courage faut-il, n'est-ce pas, pour cacher ainsi ses sentiments ?

— Mais dites-moi, interroge Monsieur le Président, pourquoi n'avoir pas porté plainte le lendemain auprès des autorités compétentes ?

— Oh mais Monsieur, c'est que j'avais peur que Martin vienne à se venger de moi.

Quel pouvoir détenait là l'aubergiste pour intimider ainsi les éventuels mouchards ? A n'en pas douter on est en présence du diable en personne.

Cette affaire réserve encore nombre d'histoires rocambolesques comme celle que relate cette vieille femme, la veuve Batisdon, alors qu'elle s'approche de l'auberge. Elle entend distinctement un dialogue entre deux hommes dont un qu'elle reconnaît comme étant Martin :

— Où porterons-nous ce bougre-là ?

— Il faudra l'enterrer là, les fossés de la maison sont encore tout fraîchement remués.

Quoique cet échange eût pu justifier de l'inquiétude de sa part, cela n'empêche nullement la brave femme de s'installer dans le foin de la grange pour s'y reposer. Mais voilà, il était dit qu'elle serait empêchée d'y trouver le repos. Au beau milieu de la nuit un bruit de lutte la réveille bientôt. Des bruits étouffés, des plaintes s'élèvent : « Ne me tuez pas. Ah mon Dieu ! laissez-moi la vie. »

Elle entend alors quelqu'un répondre dans un juron :

— Il faudra bien que tu y passes.

Alors là, enfin, affolée, la vieille femme sort de la grange précipitamment, mais en longeant le mur de la maison... boum... un corps s'effondre à ses pieds. Un vieil homme, les vêtements déchirés et tachés de sang, se relève en gémissant pour fuir devant lui. Aux dires de la Batisdon pourtant, la chute fut rude.

Aha ! cet homme est-il tombé de la lune comme Cyrano de Bergerac, quoique cabossé et les vêtements déchirés ? Que nenni, il est tombé d'une de ces fenêtres étroites de la maison. Chapeau bas ! Monsieur ! S'échapper ainsi d'un orifice si minuscule, voilà un exploit digne d'un contorsionniste de cirque.

Bref, la dame suit l'homme qui court aussi vite que ses jambes le lui permettent. Imaginez le tableau plutôt comique de notre duo courant l'un après l'autre. Finalement, alors qu'elle l'a rattrapé – sacrée championne, soit dit en passant – elle l'interroge sur ce qui lui est arrivé. Le pauvre raconte son malheur d'être tombé dans la maison d'assassins et de voleurs. Et, cheminant ensemble ils finissent par se séparer sans que l'homme n'accepte de lui dévoiler son nom.

Quelle histoire acadabrantésque une fois de plus n'est-il pas ? Bon, je vous l'accorde, on en rirait s'il s'agissait d'une histoire drôle. Et de toute évidence la dame n'est pas crédible. Témoignage rejeté, l'affabulation ne peut servir la cause du procureur.



Malgré tout, six chefs d'accusation sont présentés à la Cour. Un seul cependant est retenu, qui sera fatal aux accusés. En effet, un seul témoignage pourtant sujet à caution, celui d'un vieux mendiant, Laurent Chaze sera décisif. Ce témoin providentiel déclare avoir été présent à quelques mètres du maquignon dans la grange et avoir surpris des échanges entre le couple Martin et Rochette penchés sur le corps de leur victime. Mon Dieu, mais qu'ils sont maladroits ces assassins. Placer ainsi un témoin bien en évidence sur le lieu du crime, c'est comme s'ils tissaient eux-mêmes la corde pour se faire pendre. Pour preuve le vagabond assure qu'une femme peut témoigner de sa présence et de celle de la victime dans la cuisine avant sa disparition. Cette femme, Marie Armand, lingère, pressée de répondre aux questions – comme la Manson de l'affaire Fualdès – reconnaît la présence des deux hommes puis se rétracte et nie. Mais le mal est fait, le mendiant ayant maintenu sa version, le jury en tiendra compte.



À l'issue de ce procès et malgré des témoignages à décharge, Pierre Martin, sa femme, ainsi que Jean Rochette sont condamnés à être exécutés devant leur auberge à Peyrebeille. Le neveu, André Martin, pour sa part, est acquitté.

Des plaintes circulent déjà dont celle-ci :

*Une auberge sans pareille  
Depuis vingt ans existait.  
Martin-l'Enfer et sa femme,  
Ce grand logis exploitait :  
Rochette, valet infâme,  
Avec eux deux il habitait...*

*Dans cette maison horrible,  
Que de voyageurs dupés  
Ont fait une fin terrible :  
Leur cadavre est découpé  
Et cette mère expirante  
Qui vit son enfant un jour  
Dans la flamme dévorante  
Jeté vivant dans le four.*

*Mais la colère divine,  
Lasse de tant de forfaits.  
A de cette race indigne  
Fait connaître les méfaits,  
Enfin la justice humaine  
De sa main les a frappé ;  
On les a chargé de chaînes,  
Ensuite décapités...<sup>3</sup>*

3 - Complainte figurant à la suite du jugement du 24 novembre 1849, Charmes, Impr. De L. Buffet., S.D. 1849.



C'est maintenant à l'exécuteur des hautes œuvres de clore cette affaire. La justice a tranché, Pierre Roch en sera le bras armé. Dès lors que la sentence a été prononcée, il ne reste plus en effet qu'à amener les prisonniers sur le lieu de l'exécution, à Lanarce même, devant leur auberge. Ils sont transportés sur une charrette et escortés par huit brigades de gendarmerie et un peloton du 60<sup>e</sup> ligne pour un voyage de retour encadré par un public hystérique assoiffé de sang et de vengeance.

Cette foule hurlante les suit tout le long du parcours, abreuvant les condamnés d'injures, de railleries et de malédictions. Plus loin un ménétrier, Josélou, perché sur un rocher, joue des airs de danse sur son violon, accompagnant les vociférations de la populace :

— Ah !...Les monstres...

— Couic ! Couic !

Et l'homme accompagne son geste d'un mouvement de sa main en travers du cou.

— Eh !...Le Blanc, tu voulais te retirer, on t'a trouvé une belle retraite... couic... ha, ha, ha !

Et ça crie et ça hurle. Les enfants, imitant leurs parents, invectivent les condamnés de milles grimaceries et jets de projectiles divers.

À Lanarce, alors que les aides s'occupent à monter les bois de justice, Nicolas Roch, neveu de Pierre Roch, s'informe auprès de son oncle :

— De quel côté faites-vous « saluer<sup>4</sup> » les condamnés ?

— Mais, du côté de leur habitation.

— Ah ! dit Nicolas, vous avez raison, c'est plus « convenable » !

Brrr... quelle froideur à vingt ans à peine. Il est vrai qu'il est déjà rompu au métier, le jeune gaillard, ayant déjà assisté son propre père, François Roch, exécuteur du département de la Lozère venu aussi en renfort. Il promet ce Nicolas Roch. De fait, sans compter ses participations au côté de son père ou d'Heindereich, il exécutera lui-même pas moins de quatre vingt deux condamnés en tant qu'exécuteur en chef. Beau palmarès !

Au son du violon et de la vielle alors que les préparatifs de l'exécution s'organisent, on chante déjà la tragédie de Peyrebeille :

*Passant ! donne un regard à cette ferme infime  
Car c'était là, jadis, que la mort t'attendait  
La Maison du refuge était l'ancre du crime  
Et dès le seuil franchi, nulle âme n'en sortait !*

Ces considérations statistiques ne doivent pas nous faire oublier la triste scène qui va bientôt se dérouler sous le regard d'une foule nombreuse, compacte, rassemblée autour de la guillotine. La Gazette des Tribunaux annoncera la présence de plus de 4 000 personnes mais d'autres témoins, à l'imagination débordante, iront jusqu'à compter pas moins de 30 000 spectateurs<sup>5</sup>.

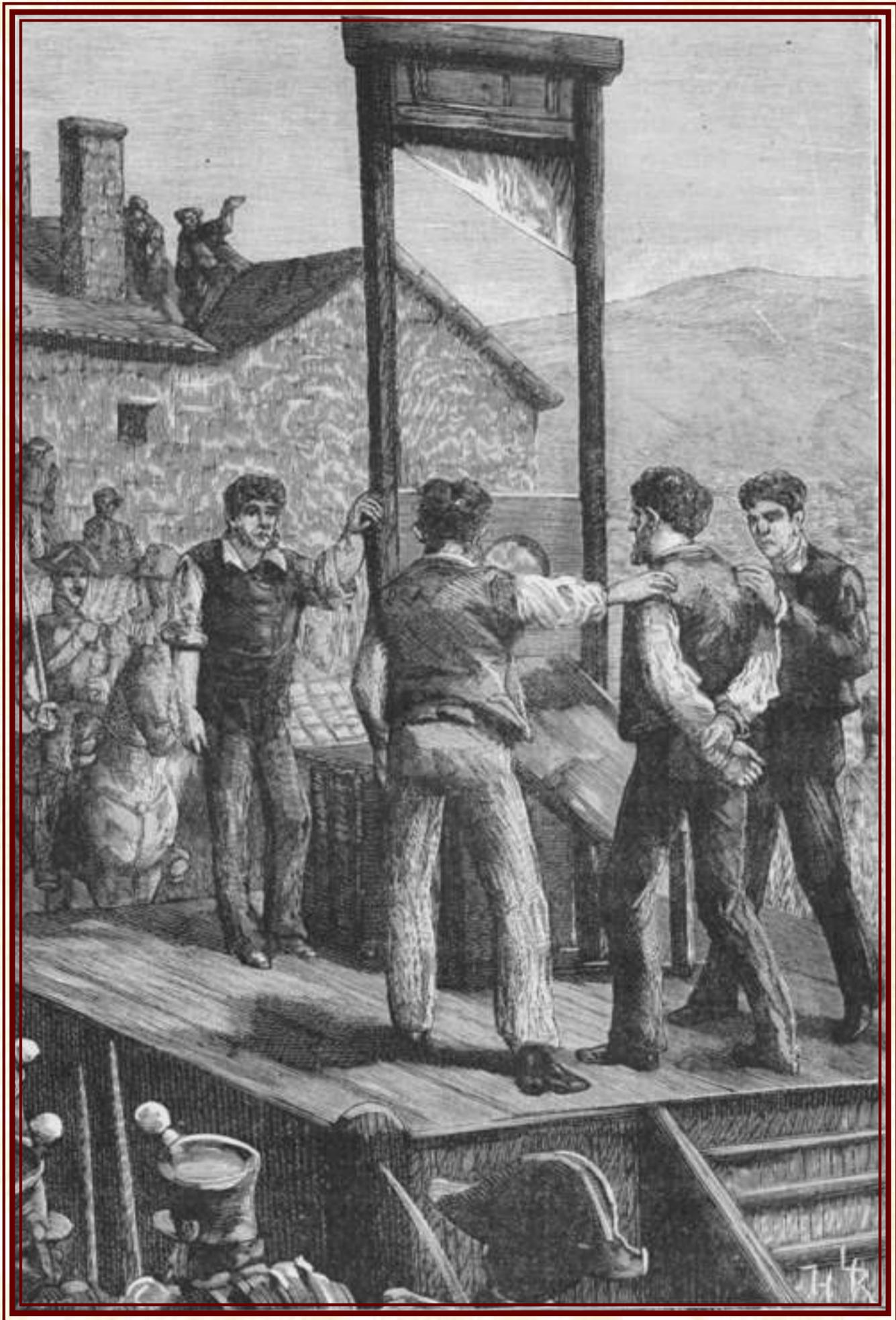
Lorsque Martin aperçoit l'échafaud, il prononce ces mots : « Vaqui nostro mouort<sup>6</sup> ! »

4 - Faire tomber la tête.

5 - Paul D'Albigny *Le coupe-gorge de Peyrebeille, Privas, 1886*

6 - « Voici notre mort », en provençal.

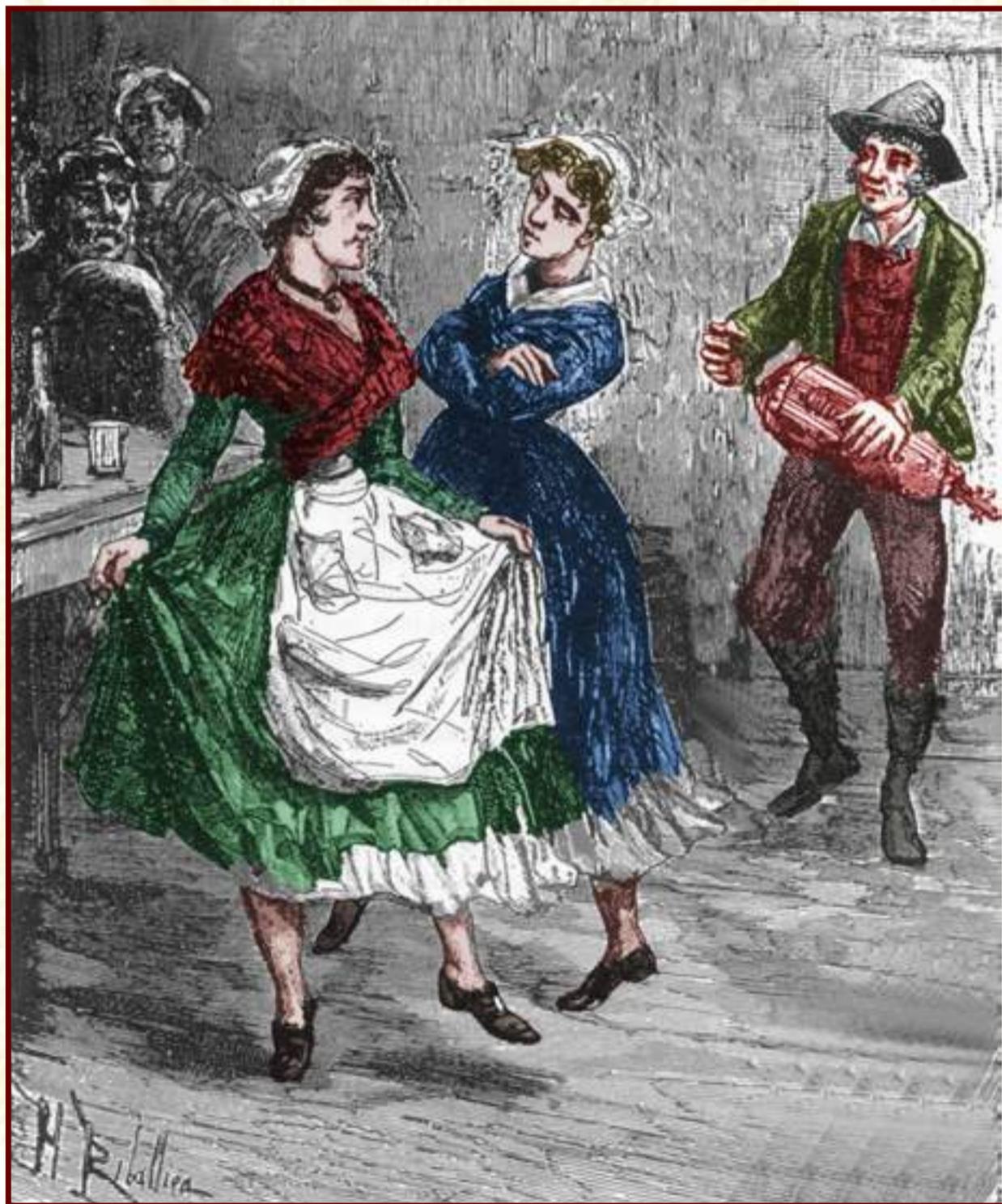




Nous sommes alors le 2 octobre 1833, Pierre Roch, l'exécuteur des hautes œuvres attache Marie Breysse la première sur la terrible machine. En montant elle déclare simplement : « On fait mourir une innocente ! ». Puis Rochette et Martin la suivent sur le même banc.

Quel spectacle, quelle scène effroyable se déroule alors. On descend de Charybde en

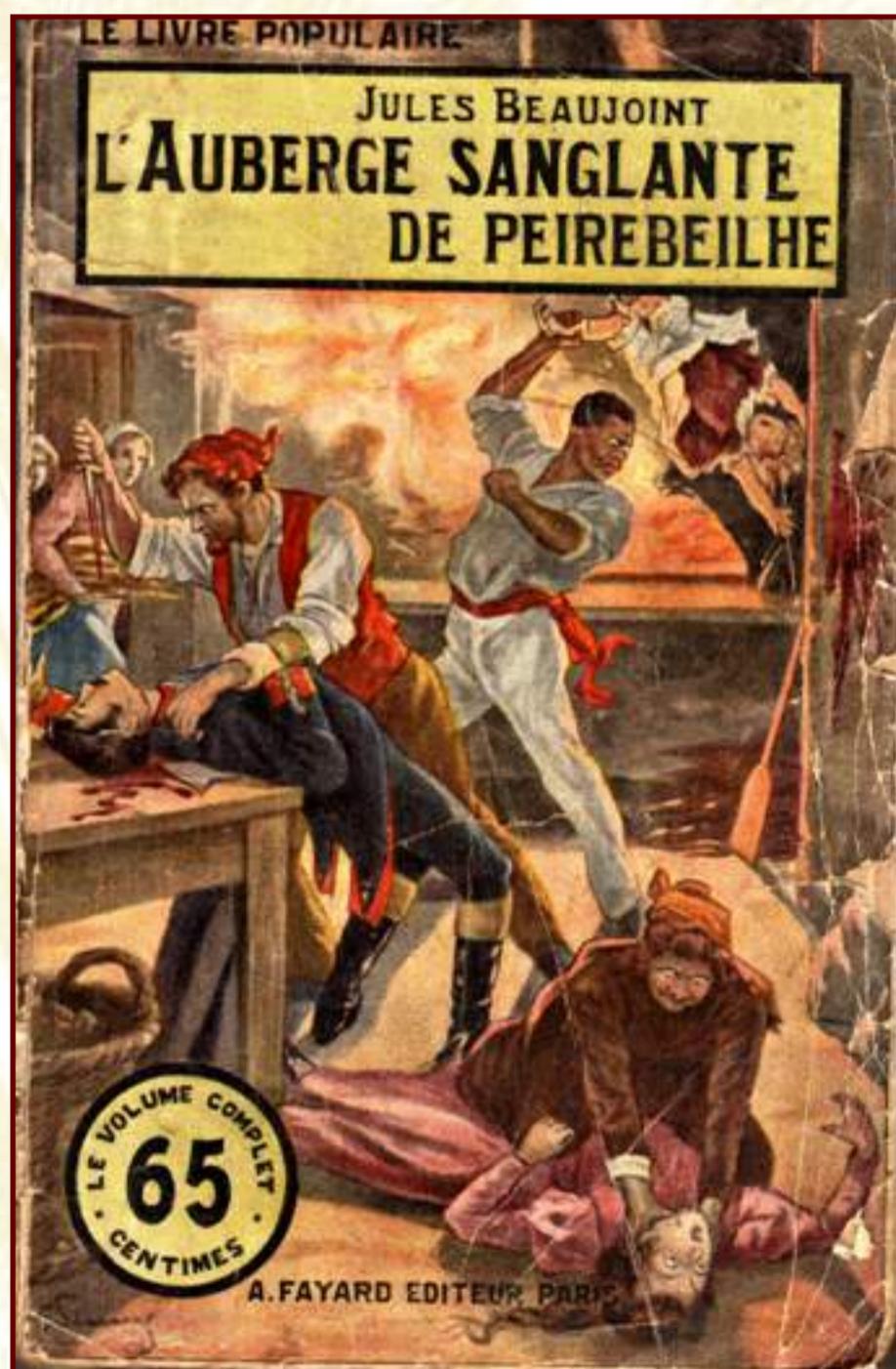
Scylla lorsque d'ignobles cris de joie montent alors. L'hystérie s'empare de la foule qui s'agite en tous sens. On se croirait presque dans quelque orgie romaine avec les excès de scènes bachiques. Une fois les bois de justice démontés, une fête champêtre s'improvise en effet, on ripaille et on boit du vin. Des musiciens d'Aubenas, avec leurs vielles, accompagnent des danses endiablées.



L'histoire aurait pu s'arrêter là encore une fois. Les coupables sont punis, la justice a fait son œuvre, la soif de vengeance de l'opinion publique apaisée. La littérature elle-même s'est abreuvée de ce fait-divers sanglant. Jules Beaujoint<sup>7</sup> nous a dépeint un récit horrifique plein de détails et de scènes sanglantes dans lequel les accusés sont décrits tout bonnement comme des créatures de Satan, allant même jusqu'à tuer des enfants<sup>8</sup>. La complainte va plus loin encore, on l'a vu, faisant état d'une barbarie épouvantable à ce sujet.

7 - *L'Auberge sanglante de Peirebeilhe*, éditions Arthème Fayard, 1888

8 - Il utilise le témoignage figurant dans le jugement de 1849 selon lequel un enfant aurait été étranglé alors que son père (un général), sa femme et sa domestique auraient été massacrés.



Même le malheureux Rochette fut peint comme un mulâtre d'une taille gigantesque et d'une méchanceté inouïe. En réalité, son signalement dans la procédure indiquait qu'il mesurait 1m70, avec des cheveux blonds et des yeux bleus, originaire de Mazans, une commune toute proche. Présenté comme un monstre il se fit au contraire remarquer par un acte d'une grande humanité durant le parcours le ramenant à l'auberge pour y être exécuté. En effet, au lieu-dit La Chavade, Rochette donna son manteau à un pauvre garçon de sa connaissance en lui disant : « Tiens, prends ce manteau, je n'en ai plus besoin et prie Dieu pour moi. » Tout cela se passe de commentaire. Néanmoins on est édifié par la bêtise de l'opinion publique capable de transformer un homme somme toute banal en un assassin effroyable.

Une affaire criminelle quelle qu'elle soit suscite des interrogations quant à la culpabilité et aux mobiles des condamnés. De toute évidence dès qu'il y a mystère il y a matière à écrire. Beaucoup d'auteurs, spécialistes ou non, se sont penchés sur cette affaire pour démonter l'un après l'autre tous les arguments de l'accusation : l'incohérence du récit du mendiant, les mauvaises interprétations des témoignages exprimés en patois occitan, et je ne parle pas des invraisemblances énoncées par les accusateurs<sup>9</sup>.

Après tout la haine farouche des paysans, enfants de la République face à des Royalistes convaincus, a pu aussi justifier ce terrible et

sanglant acharnement à voir chez les Martin et leur domestique des monstres barbares<sup>10</sup> à supprimer. Ainsi, quelques années auparavant un autre aubergiste, tout près de là, Brun, surnommé l'Enfer fut exécuté pour crimes. Il se peut que les Martin aient pâti de sa présence. D'autant qu'avant d'être exécuté, Brun déclara : « On tue l'Enfer mais on laisse vivre le Diable. » La suspicion avait pris corps dans l'esprit de l'opinion publique, l'étincelle en fut la disparition d'Anjolras qui provoqua la mort légale de trois personnes.

Notons aussi que malgré les nombreuses accusations, pas un crâne, pas un os humain ne sera retrouvé dans les cendres de la cheminée et où que ce soit autour de la maison. Enfin, aucun trésor n'a été exhumé pour justifier de la soi-disant fortune acquise par les aubergistes.

La réalité, on le pressent, est en tous cas bien éloignée des légendes effroyables ou des rumeurs les plus fantastiques. Coupables de ce crime ou innocents ? Il n'en demeure pas moins qu'on est en droit de frémir en constatant jusqu'où peut conduire la rage sanglante et irraisonnée de toute une population.

**9 - Plus tard, en 1922, Maître Joseph Malzieu, avocat au Puy, dans un ouvrage sur le sujet, cherchera à réhabiliter la mémoire des accusés. Le bâtonnier témoignera du fait que son grand-père, notaire, s'arrêta à de nombreuses reprises à l'auberge, lesté de grosses sommes d'argent et fut à chaque fois accueilli cordialement par Pierre Martin et Marie Breysse. Concernant la cause du décès d'Anjolras, il envisage même l'idée qu'il soit décédé de mort naturelle, mais que les Martin auraient déguisé cela pour ne pas avoir à se justifier. C'est qu'on a sa fierté dans les campagnes, au risque d'y laisser sa tête. Enfin il brocarde les faiblesses de l'accusation et le mauvais fonctionnement de la machine judiciaire.**

**10 - Cette thèse sera exposée par G. Messadié dans son livre *Le secret de l'auberge rouge*, Éd. L'Archipel, 2007.**



On n'est pas sorti de l'auberge, souvenez-vous-en pour l'avenir. Pour preuve cette chanson de crimes et de sang que je vais vous interpréter. Tremblons ensemble si vous le voulez bien<sup>11</sup>.



À l'issue de cette histoire épouvantable de l'auberge sanglante de Peyrebeille, La Virole m'avait semblé plutôt cynique. Je ne pouvais manquer de le lui faire remarquer.

— C'est que... me dit-il la justice est parfois aveugle et sourde et ne cherche avant tout qu'à clore au plus vite son affaire. Comme un et un font deux, tout procureur cherche à trouver au plus vite un coupable au crime. Mais l'addition s'avère plus salée qu'elle devait être initialement. J'ai pu voir des malheureux payer la faute d'un autre. Certaines affaires de triste renom témoignent ainsi de l'inconséquence d'une justice se montrant si expéditive. C'est la mésaventure arrivée à un pauvre maçon de Toulouse en 1776 accusé par le procureur du roi, sur la déposition d'un couple de marchands qui avaient déclaré avoir été agressés par un homme qu'ils identifièrent comme étant le maçon avec lequel ils avaient eu un différend. L'homme fut condamné à être rompu vif laissant, à vingt-huit ans, une veuve éplorée et deux enfants. Quelque temps plus tard, un scélérat condamné pour une autre affaire, avoua être l'auteur de cette agression et persista dans cet aveu jusqu'à son dernier souffle sur la roue.

Et cette ouvrière qui accusa sa rivale en amour de vols imaginaires dans le but de détourner l'homme de celle qu'il aimait. Ne réussissant pas à y parvenir, elle se vengea en se suicidant à l'aide d'un revolver, laissant des preuves accablantes contre la jeune femme. Par bonheur, un homme de science vint au secours de la malheureuse en démontrant l'impossibilité pour elle d'accomplir cet acte. Mais sa vie en fut bouleversée car son incarcération l'avait brisée.

— Ah ah ! Soyez sur vos gardes jeune homme... méfiez-vous de la femme. Je parle ici de l'enjôleuse, de celle qui va vous ensorceler au point de faire de vous un pantin, avec ses sourires aguicheurs et ses paroles acidulées. J'en connais qui sous leur doux visage cache une personnalité perverse et pleine de malice.

Mais dans le genre certains hommes n'en sont pas moins habiles pour dissimuler une âme noire sous une apparence sophistiquée. Tel ce dandy qui outre sa mise élégante usait de vers et de sonnets pour distiller son mépris de la société et froidement, délester et assassiner de malheureux détenteur de numéraires.

— Racontez-moi donc cela, mon ami, si je puis vous appeler ainsi, j'ai tout mon temps.

**11 - Enfin, dans le registre tragi-comique, n'oublions pas le film fameux de Claude Autant-Lara, *L'auberge rouge* de 1951 qui débute par une complainte chantée avec accompagnement d'orgue de Barbarie par Yves Montand. Fernandel y campe un moine terrorisé par la confession de l'hôtesse qu'il reçoit au travers d'une poêle à châtaignes mais qui, au passage des gendarmes, use d'un habile stratagème pour dénoncer les assassins qui tiennent l'auberge.**



En entendant cela, le bougnat, qui se tient à présent devant son zinc un seau à ses pieds et un balai en main, me jette un regard assassin.

De fait La Virole fait montre d'agacement, mon insistance et ma puérilité l'incommodent brusquement :

— Taratata... voilà qu'il s'emballe... cessez de m'appeler ainsi... oh... et puis zut... appelez-moi comme bon vous semble.

Le voilà qui s'agite et, regardant sa montre, commence se lever de sa chaise en ajoutant :

— Il n'est plus l'heure pour la conversation... je ne suis qu'un vieil original qui requiert certains ménagements. La nuit est bien avancée et mes vieux os méritent quelque repos. Plus tard peut-être en un autre lieu je vous conterai cela. Adieu donc !

Saluant le propriétaire des lieux, il sort précipitamment du café sans plus m'adresser la parole. Mais tenace, je le suis en trottinant à petits pas, quémendant son attention :

— Où puis-je vous retrouver ?

— Peste... là où il faut être... à La Force que Diable !

Le voilà à nouveau qui disparaît dans la nuit comme s'il avait le diable à ses trousses. Quelle mouche le pique ainsi ! Qu'est-ce que cela signifie ? Quoi, est-ce un café, un cabaret ? Sacré nom d'une pipe ! Quel plaisir prend-il ainsi à jouer aux devinettes ?

La Force... La Force... Qu'est-ce donc là ?

Mais diable voilà que je suis à nouveau dans l'obligation de faire travailler mes méninges sur ce nom « La Force ». Et puis zut ! c'est qu'il m'intéresse ce drôle de personnage et

quel talent de conteur. Ses histoires et ses mises en scène originales sont autant de drogues auxquelles je ne peux résister. Il me faut donc trouver La Force puisqu'il le demande !

STÉPHANE VIELLE



(La suite au prochain numéro.)

